

29 juillet 2024



De la sécurité environnementale à l'interventionnisme environnemental ?

Matthias Rétel

Le plan stratégique du ministère de la Défense belge, le plan STAR¹, adopté en 2022, présente le changement climatique comme un enjeu important pour le futur des opérations militaires. Il précise notamment que « *les tendances environnementales et le changement climatique sont autant de forces structurelles qui sous-tendront notre environnement sécuritaire pour les décennies à venir* »². Le Plan STAR fait référence à la sécurité environnementale. Cette dernière notion renvoie à la manière dont les changements environnementaux mettent en péril la sécurité nationale et celle des individus en faisant de l'environnement un facteur aggravant de tensions préexistantes ou nouvelles et, donc, potentiellement de conflits violents³. Le concept tend à rapidement gagner en importance. Tant l'Union européenne (UE) que l'OTAN l'incorporent au sein de leurs stratégies. L'UE préconise dans sa « *Boussole stratégique en matière de sécurité et de défense* »⁴ l'élaboration par tous ses États membres d'une stratégie nationale pour préparer les forces armées au changement climatique et a récemment mis en place un mécanisme de soutien à cette élaboration⁵. Le rapport

« *Changement climatique et Sécurité* »⁶ de l'OTAN offre quant à lui un socle sur lequel les Alliés peuvent s'appuyer pour évaluer l'impact du changement climatique sur la sécurité de l'Alliance.

Le concept de sécurité environnementale comporte plusieurs similitudes avec celui de sécurité humaine, les deux notions approchant la sécurité de manière multidimensionnelle et s'opposant aux paradigmes classiques de la sécurité centrés sur l'État. La sécurité humaine, telle qu'elle est promue par les Nations unies dans son Rapport de 2005⁷, a pour but de valoriser la protection des individus et à (re)donner du pouvoir aux États en leur rappelant la « *responsabilité de protéger* »⁸ les personnes. Dans les cas où l'État n'a pas les moyens d'exercer pleinement sa souveraineté et donc de protéger ses citoyens, le Rapport précise que cette responsabilité revient à la communauté internationale qui « *doit recourir à des moyens diplomatiques, humanitaires ou autres* »⁹. La responsabilité de protéger renvoie aussi à l'obligation pour la communauté internationale de protéger les personnes qui seraient victimes des exactions commises par l'État exerçant son autorité sur le territoire concerné¹⁰. La sécurité humaine peut ainsi être utilisée pour légitimer « *l'intervention et la présence continue de personnel militaire dans des régions stratégiquement importantes du Sud par les États occidentaux* »¹¹. Comme la notion de sécurité humaine, le recours au concept de sécurité environnementale laisse présager un glissement vers un moyen de légitimation de l'interventionnisme¹² dans les pays du Sud global¹³.

Cet *Éclairage* s'attache à analyser ce glissement au sein des écrits à caractère stratégique de la Belgique, de l'Union européenne et de l'OTAN. En analysant les procédés discursifs au sein de ces écrits stratégiques, ce texte montre la production d'altérité, opposant le « nous » (ici, le Nord global) et « eux » (en l'espèce, le Sud global) selon la méthodologie de Lene Hansen¹⁴. Il soutient notamment l'idée que la construction d'une identité s'exerce « *par la mise en relation et la différenciation d'une série de signes* »¹⁵, car l'identité est toujours construite par référence à quelque chose qu'elle n'est pas. Ici, la production d'altérité présente à la fois les pays du Sud global comme incapables d'assurer leur propre sécurité environnementale, et implicitement les pays du Nord global comme aptes à s'en charger.

1. Générateur de crises versus porteur de solutions

Le premier élément de différenciation est l'essentialisation du Sud global comme un espace générateur d'instabilité internationale. Cette essentialisation mène à une différence de considération de l'ampleur des conséquences du changement climatique entre le Nord et le Sud global. Ainsi, cette essentialisation participe à la création d'un narratif qui dépeint une « crise environnementale » à venir au sein du Sud global, causée entre autres par la dégradation des conditions climatiques. L'essentialisation se perçoit par exemple dans le Plan STAR qui précise que : « *les conséquences du changement climatique auront un impact terrible [en Asie], plus important que dans la plupart des régions. Elles renforceront probablement la pauvreté et les inégalités [...] érodant la*

sécurité humaine et entraînant des déplacements massifs de population »¹⁶. Le Sud global est donc considéré comme porteur de menaces, et les crises sont comme inscrites dans son ADN, contrairement au pays du Nord dont les conséquences du réchauffement climatique sont reléguées au rang de simples problèmes au sein des stratégies.

Faire une distinction entre construction d'une crise et construction d'un problème est crucial, car une crise permet l'établissement de moyens extraordinaires pour la solutionner, comme une intervention à l'étranger. Cette distinction est surtout perceptible au sein des études de cas du rapport de l'OTAN. L'OTAN prend quatre zones géographiques différentes (Europe, Amérique du Nord, Irak et Arctique) pour y établir des scénarios sur les conséquences du changement climatique. Premièrement, l'OTAN accorde beaucoup plus d'attention (et de nombre de mots) à son étude de cas sur l'Irak (État ne faisant pourtant pas partie de l'Alliance) qu'à ses autres études de cas. Le registre de cette étude de cas est d'ailleurs complètement différent, car la dimension sociale est très rapidement évoquée contrairement aux études de cas sur l'Europe et l'Amérique du Nord qui restaient concentrées sur l'aspect technique de l'impact des phénomènes météorologiques sur la sécurité. De plus, la mention du fait que « *le changement climatique pourrait causer plus de morts que la Covid-19* »¹⁷ apporte une vision dramatisante et participe d'autant plus à la construction du récit sur la « crise environnementale » à venir.

La mobilisation de données statistiques appuie également l'idée que le changement climatique est surtout un facteur de crises majeures dans le Sud global. L'OTAN s'appuie notamment tout au long de son rapport sur des calculs de l'augmentation des températures en fonction des régions.¹⁸ La démarche permet de proposer une sorte de futur « objectif », c'est-à-dire prédictible et mesurable. Contrairement à d'autres facteurs d'instabilité — comme une guerre civile ou un coup d'État — les conséquences du changement climatique, telles que la montée des eaux ou la hausse des températures, sont à la fois hautement probables et quantifiables. Ainsi, par analogie, la « crise environnementale » apparaît elle aussi comme une conséquence objective du changement climatique au sein du récit construit via les énoncés stratégiques. Cela renforce l'idée que le changement climatique est « crisogène » dans le Sud global.

2. Défaillant versus capable

Le deuxième élément de différenciation est l'essentialisation de la disparité des moyens entre les États du Nord et du Sud global. Cet élément de différenciation présente les États du Nord global comme capables de s'occuper des conséquences du changement climatique, tout en décrivant implicitement les États du Sud global comme au moins partiellement défaillants. Cela est visible dans le vocabulaire utilisé par la boussole stratégique de l'UE qui, alors qu'elle parle de « *coopération* »¹⁹ et de « *consolidation du partenariat* »²⁰ avec tous ces partenaires bilatéraux, énonce dans le cas de ses partenaires africains que « *nous aiderons nos partenaires à renforcer leur résilience face aux menaces conventionnelles ainsi qu'aux menaces hybrides, à la désinformation et aux*

cyberattaques, et face au changement climatique »²¹. Mettre les partenaires africains dans une position où ils ont besoin d'être aidés renforce l'identité européenne comme une « puissance aidante » et de fait comme solution à la « crise environnementale » à venir dans le Sud global. De manière beaucoup plus explicite, l'OTAN quant à elle met en avant le lien entre la fragilité des États et le changement climatique : « *L'instabilité induite par le changement climatique, en particulier dans les cas où l'État manque déjà de ressources ou de légitimité, peut créer un environnement dans lequel les groupes armés non étatiques prospèrent et recrutent avec plus de succès* »²². Présenter les États du Sud global comme défaillants et fragiles, ne pouvant pas assurer le monopole de la violence légitime, permet par effet miroir de renforcer l'identité des États du Nord global comme puissants et capables.

3. Arriéré versus moderne

Le troisième élément de différenciation repose sur un facteur temporel. Au sein des documents stratégiques, le futur du Sud global est comme ancré dans le conflit et la violence. Cela se perçoit notamment au sein de la section du Plan STAR sur les États africains :

« Ces États sont tous confrontés à de l'instabilité, pouvant être liée notamment à des guerres (civiles) récentes ou actuelles, à du terrorisme et à l'expansion de réseaux extrémistes violents, à de la piraterie, à de la criminalité transnationale, à un manque de perspectives économiques, à des changements géoéconomiques fondamentaux, à du népotisme, à une polarisation sociétale, à des déplacements internes et des migrations non contrôlées, à la prolifération des armes illicites, à l'insécurité alimentaire ou encore aux conséquences du changement climatique. L'instabilité de ces États fragiles continue — et continuera encore en 2030 — d'avoir des impacts majeurs sur la situation politico-sociale, économique et sécuritaire de l'UE, et a fortiori de l'État belge et ses citoyens »²³.

En énumérant les menaces qui pèsent sur cette région, le Plan STAR ancre les États africains dans une temporalité figée qui repose sur la répétition des facteurs d'instabilité sans possibilité d'évolution. De plus, Duffield²⁴ montrait également comment les représentations des « nouvelles guerres » (celles qui n'opposent pas deux États) sont au cœur du processus de construction de l'altérité, notamment car ce type de conflit est décrit comme une forme de régression sociale résultant d'un « échec de la modernité »²⁵. Par conséquent, les États du Sud global sont présentés comme incapables de progrès, alors que les pays du Nord sont quant à eux ancrés temporellement dans la stabilité, notamment car le réchauffement climatique n'est pas construit comme « crisogène », mais comme un simple problème.

4. Mauvais versus moralement investi

Le quatrième point de différenciation repose sur des critères moraux. Dans son rapport, l'OTAN pointe du doigt l'Irak pour sa dépendance au pétrole et fait le lien avec les risques causés par le changement climatique : « *les risques liés au changement climatique sont aggravés par [...] un modèle de développement et de croissance axé sur le pétrole* »²⁶. La responsabilité de la « crise environnementale » à venir est ici mise sur le modèle économique de l'Irak, présenté comme moralement inférieur, car exploitant des énergies fossiles. Cette supériorité morale se perçoit également au sein de l'introduction de la boussole stratégique de l'UE. Dans cette introduction, la stratégie prend le ton d'un discours de guerre. Elle fait l'état des menaces pesant sur l'Europe et cherche à rassembler les États membres grâce à des arguments d'ordre moraux. Elle met par exemple en valeur le caractère « *injustifiée* »²⁷ de la guerre en Ukraine, violant « *les principes de la chartre de Nations unies* »²⁸, appelle également à la « *solidarité* »²⁹ entre les États membres et parle même d'« *assumer [sa] part de responsabilité pour la sécurité mondiale* »³⁰. Dans cette introduction, le changement climatique fait également partie des éléments mobilisés pour assoir la supériorité morale de l'Union européenne sur le reste du monde : « *Le changement climatique est un multiplicateur de menaces qui nous [les États membres] touche tous* »³¹.

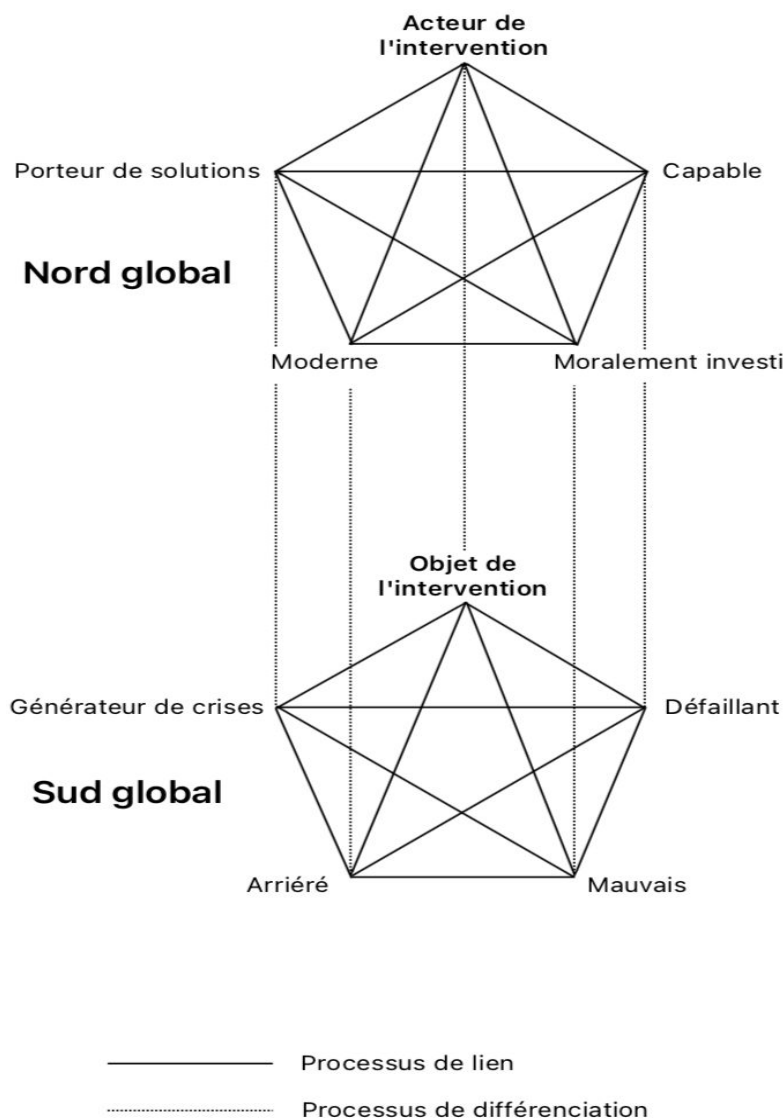
5. Objet de l'intervention versus acteur de l'intervention

Enfin, le dernier élément de différenciation découle des quatre premiers. Il investit le Nord global comme porteur de l'action, tandis que le Sud Global est rendu comme objet de l'intervention. En effet, les stratégies n'accordent aux États du Sud global que peu de place comme porteurs de solutions à la « crise environnementale ». Par conséquent, si les États du Sud global ne peuvent répondre aux besoins sécuritaires créés par le changement climatique, la responsabilité des États du Nord global de s'occuper de cette « crise » dans ces régions apparaît alors comme indiscutable et allant de soi. Cela permet à la fois d'écarter la question de la responsabilité des États du Nord au regard du réchauffement climatique, et également de mettre la responsabilité sur les États du Sud global car considérés comme défaillants. Ainsi, cette production d'altérité produit une justification morale qui légitime « *une volonté de gouverner* »³² les pays du Sud global, comme le montrait Duffield³³ en analysant comment le discours sur le développement redéfinissait certaines sociétés comme « autres », à traiter et à réformer au moyen de politiques de développement. Ici, la construction narrative de la « crise environnementale » à venir va de pair avec la construction narrative de l'incapacité du Sud global à la résoudre. Lene Hansen affirmait également que « *la construction d'une menace telle qu'elle justifie une action décisive est suivie de la responsabilité de répondre à cette menace* »³⁴. Dans cette optique, les stratégies, en construisant la « crise environnementale », investissent les États du Nord du pouvoir légitime d'entreprendre des actions pour y répondre, mais elles leur confèrent également une responsabilité de la résoudre. En d'autres termes, les procédés discursifs sur le lien entre sécurité et

environnement déployés dans les stratégies des pays du Nord posent les prémices d'une légitimation de l'interventionnisme de ces pays dans les pays du Sud global.

Aussi, l'ajout des enjeux de sécurité intérieure pour justifier l'intervention extérieure apparaît comme le dernier élément de justification du narratif sur la « crise environnementale » à venir. En effet, si les liens entre une « crise environnementale » dans le Sud global et la stabilité interne des États du Nord global ne sont que très peu explicites au sein des stratégies, le Plan STAR fait toutefois référence « aux migrations internes et internationales »³⁵ provoquées par les dégradations environnementales. Bien qu'aucune des stratégies ne précise le point d'arrivée de ces « migrations irrégulières et forcées »³⁶, l'existence même de cette mention au sein de documents stratégiques militaires permet la réactivation du narratif de la « crise » migratoire de 2015.

Schéma 1. Liaisons et différenciation entre le Nord et le Sud global au sein des documents stratégiques



Source : GRIP, selon le modèle de Lene Hansen.

Les cinq éléments de différenciation agissent en interaction selon des modalités qui peuvent être illustrées comme dans le schéma 1.

Le narratif d'une migration incontrôlée venant du Sud global permet déjà la mise en œuvre de pratiques extra-légales, notamment le cas de Frontex qui utilise la surveillance aérienne pour l'interception et le renvoi de migrants en Méditerranée vers la Lybie³⁷. De plus, les afflux migratoires ont un historique d'avoir déjà été qualifiés d'« attaque hybride » par des États européens, notamment dans le cas des réfugiés du Moyen-Orient passant par la Biélorussie pour atteindre l'Europe³⁸. Ainsi, comme la stabilité extérieure devient un enjeu pour la sécurité intérieure, régler les problèmes à « l'extérieur » avant qu'ils ne se répandent à « l'intérieur » apparaît comme une évidence. Cette argumentation laisse déjà présager un glissement vers une rhétorique d'interventionnisme environnemental. Le narratif de « crise environnementale » possède de plus un caractère inédit, car avec ces constructions narratives, la dégradation de l'environnement est désormais systématiquement pensée comme un facteur majeur d'instabilité pour toute une partie du globe, ce qui auparavant n'était que marginalement et plus localement le cas (cas de famines dans la Corne de l'Afrique, par exemple). Le caractère inédit de cette crise est de ce fait propice à la légitimation de solutions non traditionnelles aux conflits générés par le changement climatique. Ce dernier point est particulièrement important, car il peut permettre la mise au premier plan de solutions militaires à des problèmes traditionnellement gérés par des solutions diplomatiques, de développement ou humanitaires.

Conclusion

Cet *Éclairage* s'appuie sur des énoncés de stratégie qui traduisent une conception orientée du futur et des défis anticipés. Si les institutions de la Défense doivent envisager les situations possibles, le travail prospectif devrait être une opportunité pour l'établissement de politiques de prévention applicable à la sécurité environnementale. Plutôt que de préparer une réaction aux conséquences de la dégradation de l'environnement, la priorité devrait être d'empêcher les effets indésirables. Cette approche nécessiterait cependant de s'attaquer à la source de l'instabilité, ici, le changement climatique dont la plupart des États occidentaux sont responsables. Le problème c'est que cette démarche ferait rapidement apparaître les options non militaires comme les plus indiquées.

Il existe un biais inhérent à tout exercice prospectif de défense qui implique de penser un futur justifiant le recours aux moyens militaires. Or, il est nécessaire de questionner l'efficacité d'une potentielle intervention militaire pour régler des conflits liés à la dégradation de l'environnement. Par exemple, la doctrine d'intervention humanitaire — qui voulait résoudre des crises humanitaires par le militaire — n'a pas fait ses preuves. Aussi, dans le cas du corpus étudié, l'appropriation de la question du changement climatique par les institutions de la Défense participe plus largement à la sécurisation des enjeux environnementaux et s'inscrit dans une tendance contemporaine de

militarisation de problèmes au départ non-militaires. Enfin, la construction narrative par le Nord global d'une crise environnementale géographiquement située dans les pays du Sud global pose la question de l'aspect néocolonial d'une intervention légitimée par une justification environnementale.

L'auteur

Matthias Rétel est assistant de recherche au GRIP, détenteur d'un master en Conflit, Sécurité et Développement du King's College de Londres et d'un master complémentaire en Gouvernance européenne de Sciences Po Grenoble.

Pour citer cette publication

Matthias Rétel, « De la sécurité environnementale à l'interventionnisme environnemental ? », *Éclairage du GRIP*, 29 juillet 2024.



Le GRIP bénéficie du soutien
du Service de l'Éducation
permanente de la Fédération
Wallonie-Bruxelles.

Crédit photo de couverture : Exercise Balikatan prepares communities (of the Philippines) for potential disasters, April 11, 2015, © *United States Marine* photo by Lance Cpl. Caitlin Bevel, via [Wikimedia Commons](#).

Les opinions émises dans cette publication n'engagent que leurs auteurs et ne constituent en rien une prise de position du GRIP.

Tous droits réservés. © Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité
Mundo-madou - 7-8 Avenue des Arts - 1210 Saint-Josse-ten-Noode, Belgique
Tél. : +32 (0) 473 982 8202 – admi@grip.org – www.grip.org
Twitter : @grip_org -Facebook : GRIP.1979

¹ Gouvernement Belge, *Plan STAR : Security & Service, Technology, Ambition and Resilience*, Publication officielle, 17 juin 2022.

² Idem, p. 12.

³ BARNETT Jon, « [Environmental Security](#) » dans KITCHIN Rob, THRIFT Nigel : *International Encyclopedia of Human Geography*, Elsevier, 2009, page 553-557

⁴ Service européen pour l'action extérieure, *Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense - Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales*, Publication officielle, 4 mai 2022.

⁵ Service européen pour l'action extérieure, *Une nouvelle approche du lien entre climat et sécurité: tenir compte de l'incidence du changement climatique et de la dégradation de l'environnement sur la paix, la sécurité et la défense*, Publication officielle, 28 juin 2023, p 19.

-
- ⁶ Organisation du traité de l'Atlantique nord, *NATO Climate Change and Security Impact Assessment*, Publication officielle, 17 juillet 2023.
- ⁷ Nations unies, [Dans une liberté plus grande: vers le développement, la sécurité et les droits de l'homme pour tous](#), 24 mars 2005.
- ⁸ Idem, page 69.
- ⁹ Idem, page 69.
- ¹⁰ Car dans ce cas, l'État ne respecterait pas le premier pilier de la responsabilité de protéger, c'est-à-dire assurer la sécurité des individus. Voir Nations unies, [La mise en œuvre de la responsabilité de protéger](#), 12 janvier 2009.
- ¹¹ Giorgio Shani, « Introduction » dans SHANI Girogio, SATO Makoto, KAMAL PASHA Mustapha : *Protecting Human Security in a Post 9/11 World*, Palgrave Macmillan, London, 2007, p. 7.
- ¹² Voir Marion Dussuchal, « [L'élargissement de la "responsabilité de protéger" aux urgences climatiques : une fausse bonne idée](#) », *Rapport du GRIP*, 2020/2, 39 pages.
- ¹³ L'expression « Sud global » désigne ici les régions d'Amérique latine, d'Afrique, d'Asie et d'Océanie. La notion de « Nord global », désigne quant à elle, l'Amérique du Nord et l'Europe.
- ¹⁴ HANSEN Lene, « Security as practice: Discourse Analysis and the Bosnian War », *J Int Relat Dev*, 2007.
- ¹⁵ Idem, page 41.
- ¹⁶ Gouvernement Belge, *Plan STAR : Security & Service, Technology, Ambition and Resilience*, Publication officielle, 17 juin 2022, page 20.
- ¹⁷ Organisation du traité de l'Atlantique nord, *NATO Climate Change and Security Impact Assessment*, Publication officielle, 17 juillet 2023, page 16.
- ¹⁸ Idem, page 11, 14, 17, 18.
- ¹⁹ Service européen pour l'action extérieure, *Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense - Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales*, Publication officielle, 4 mai 2022, page 42.
- ²⁰ Idem, 42.
- ²¹ Idem, page 43.
- ²² Organisation du traité de l'Atlantique nord, *NATO Climate Change and Security Impact Assessment*, Publication officielle, 17 juillet 2023, page 6.
- ²³ Gouvernement Belge, *Plan STAR : Security & Service, Technology, Ambition and Resilience*, Publication officielle, 17 juin 2022, page 17-18.
- ²⁴ DUFFIELD Mark, « Social Reconstruction and the Radicalization of Development: Aid as a Relation of Global Liberal Governance », Blackwell Publishers, 2002.
- ²⁵ Idem, page 1052.
- ²⁶ Gouvernement Belge, *Plan STAR : Security & Service, Technology, Ambition and Resilience*, Publication officielle, 17 juin 2022, page 16.
- ²⁷ Service européen pour l'action extérieure, *Une boussole stratégique en matière de sécurité et de défense - Pour une Union européenne qui protège ses citoyens, ses valeurs et ses intérêts, et qui contribue à la paix et à la sécurité internationales*, Publication officielle, 4 mai 2022, page 5.
- ²⁸ Idem.
- ²⁹ Idem.
- ³⁰ Idem.
- ³¹ Idem.
- ³² DUFFIELD Mark, « Social Reconstruction and the Radicalization of Development: Aid as a Relation of Global Liberal Governance », Blackwell Publishers, 2002, page 1053.
- ³³ Idem.
- ³⁴ HANSEN Lene, « Security as practice: Discourse Analysis and the Bosnian War », *J Int Relat Dev*, 2007, page 31.
-

-
- ³⁵ Gouvernement Belge, *Plan STAR : Security & Service, Technology, Ambition and Resilience*, Publication officielle, 17 juin 2022, page 12.
- ³⁶ Organisation du traité de l'Atlantique nord, *NATO Climate Change and Security Impact Assessment*, Publication officielle, 17 juillet 2023, page 16.
- ³⁷ Amnesty International, « [Frontex devant la justice pour son manque de transparence sur sa coopération avec la Libye](#) », 10 octobre 2023.
- ³⁸ Propos du Président du Conseil de l'UE, Charles Michel, cité in BACHMANN Sascha-Dominik, « Is the Belarus migrant crisis a 'new type of war'? A conflict expert explains », *The Conversation*, 17 novembre 2021.



Fondé à Bruxelles en 1979, le GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité) s'est développé dans le contexte particulier de la Guerre froide, ses premiers travaux portant sur les rapports de forces Est-Ouest. Durant les années 1980, le GRIP s'est surtout fait connaître par ses analyses et dossiers d'information concernant la course aux armements, ses mécanismes et ses enjeux. Après la chute du mur de Berlin en 1989, prenant acte du nouvel environnement géostratégique, le GRIP a orienté ses travaux sur les questions de sécurité au sens large et a acquis une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, réglementations et contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques. En éclairant citoyens et décideurs sur des problèmes complexes, le GRIP entend contribuer à la diminution des tensions internationales et tendre vers un monde moins armé et plus sûr. Plus précisément, l'objectif du GRIP est de travailler en faveur de la prévention des conflits, du désarmement et de l'amélioration de la maîtrise des armements.

5 BONNES RAISONS DE SOUTENIR LE GRIP

Le GRIP a pour mission d'étudier les conflits et les conditions de la paix. Il le fait dans l'optique de donner aux citoyens, à la société civile et aux élus accès à des analyses indépendantes permettant aux décideurs comme au grand public de renforcer leurs capacités critiques face à des enjeux complexes où s'entremêlent des intérêts politiques et économiques et des conceptions normatives et éthiques parfois contradictoires. En faisant un don au GRIP, vous participez au renforcement de ses moyens et œuvrez à :

- Développer une recherche indépendante sur la paix ;
- Consolider les capacités en tant que force de proposition auprès des décideurs politiques ;
- Garantir l'accès en langue française à une recherche rigoureuse et accessible au public ;
- Former une relève à qui il incombera de relever les défis de demain ;
- Préserver l'activité *Édition* du GRIP qui permet de mettre de l'avant les combats des acteurs au service de la paix qu'ils soient journalistes, médecins ou militants des droits de la personne.

Le GRIP ne saurait accomplir efficacement sa mission d'information et de sensibilisation du public sans le soutien de donateurs motivés par la défense de la paix comme bien commun. En soutenant le GRIP, vous contribuez au renforcement d'une recherche indépendante et de qualité au service de la société civile sur de nombreux sujets sensibles relatifs aux droits humains, aux libertés fondamentales ou encore à la sécurité des personnes. Vous permettez aussi aux chercheurs du GRIP de s'investir dans la formation d'une relève étudiante, en fournissant un encadrement propice à la transmission des savoirs et des compétences nécessaires à l'analyse critique des enjeux de société.

Rejoignez-nous sur www.grip.org .

Devenez donateur : IBAN -BE87 0001 5912 8294 - BIC/SWIFT : BPO TBE B1

GROUPE DE RECHERCHE ET D'INFORMATION SUR LA PAIX ET LA SECURITE

Avenue des Arts, 7-8
B-1210 Saint-Josse-ten-Noode
Tél. : +32 (0) 473 982 820
Site Internet : grip.org